



## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 13 décembre 2021

**DÉLIBÉRATION N° 2021-CA23-01**

**AJUSTEMENT DES AMORTISSEMENTS**

L'an deux mille vingt et un, le 13 décembre à dix heures, le Conseil d'Administration s'est réuni au siège de la Réunion THD, Immeuble Emile HUGOT, 1 Rue Emile HUGOT – Technopole – 97490 Sainte Clotilde après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Normane OMARJEE,

### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

#### **Membres titulaires :**

Normane OMARJEE, Maya CESARI, Jean-Pierre CHABRIAT

#### **Représentant de Madame la Présidente de Région :**

Mickaël HA-SUN – Chargé de mission (DIDN)

#### **Représentant de la paierie Régionale :**

Ahmed ABDALLAH – Comptable public

### **ÉTAIENT ABSENTS :**

**Membres titulaires :** Alain ABADIE

Nombre de membres en exercice : 4

Nombre de membres titulaires présents : 3

Nombre de membres suppléants présents avec voix délibérative :

REÇU EN PREFECTURE

le 16/12/2021

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-974-842430878-20211213-02021\_CA23\_

## LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le rapport 2021-CA23-01 – Ajustement des amortissements,

### DÉCIDE

**ARTICLE 1 :** La Régie Réunion THD appliquera les durées d'amortissement suivantes :

**a) Les infrastructures feront l'objet de l'application de la méthode des amortissements par composant comme suit :**

#### Réseaux de Télécommunication :

Le réseau sera livré en plusieurs plaques identifiées et qui feront l'objet d'une décomposition comme suit :

##### Génie Civil

Enterré..... 40 ans  
Aérien..... 30 ans

##### Câble Optique et accessoires

Enterré..... 40 ans  
Aérien..... 30 ans

##### Locaux techniques (NRO et shelters)

Structure..... 50 ans  
Aménagement ..... 20 ans

Armoires de rue (PM et NRA) et accessoires ..... 15 ans

Équipements actifs ..... 5 ans

#### Extension des réseaux

Dans le cas d'une extension sur une plaque du réseau, la durée d'amortissement des nouveaux investissements sera basée sur les durées des composants du réseau et minorée de la durée d'amortissement déjà appliquée à la plaque correspondante.

#### Raccordement final

Le raccordement final correspond à la liaison en fibre optique dédiée à l'utilisateur final et construite au moment de la souscription d'un accès internet par ce dernier.

La durée d'amortissement du raccordement final correspondra à celle de la nature « Câble optique aérien » ajustée à la durée d'amortissement résiduelle de la plaque concernée.

b) Pour les autres investissements, il est proposé d'appliquer les durées d'amortissement ci-dessous :

Moyens Généraux :

Mobiliers de bureau .....	10 ans
Aménagement des locaux .....	10 ans
Progiciel de gestion et comptabilité publique .....	10 ans
Téléphones fixes .....	5 ans
Véhicules.....	5 ans
Site Internet .....	5 ans
Équipement informatique.....	3 ans
Logiciel .....	2 ans

**ARTICLE 2 :** La Régie Réunion THD amorti l'ensemble de ses investissements selon la méthode de l'amortissement linéaire.

**ARTICLE 3 :** Le seuil des immobilisations s'amortissant sur un an est fixé à 500€ HT.

---

**Le Président de Réunion THD**  
Normane OMARJEE



**Réunion THD**

Immeuble Emilie HUGOT  
1 Rue Emilie HUGOT - Technopole  
97490 Sainte-Clotilde  
SIRET : 842 430 878 00020 - APE : 6190Z  
Tél Standard : 0262 150 170